

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	6 (1861)
Heft:	16
Artikel:	Rapport du département militaire fédéral sur sa gestion en 1860 [suite]
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-329398

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dat de cœur, de corps et d'âme ; il triomphe des plus grandes difficultés, il brave les éléments, il affronte la mort sous toutes ses formes ; mais il n'a pas besoin pour cela d'être toujours et en tout temps sous les armes, et il sait rester citoyen.

Ses goûts de la vie paisible ne l'empêchèrent pas non plus de lever l'épée quand il le fallut, même contre ses propres soldats. Lorsque, dans l'hiver de 1799 à 1800, la garnison française de Zurich se mutina, se proposant de piller la ville en compensation de ses retards de solde, Lecourbe se lança courageusement au-devant des mutins. Il étendit morts à ses pieds deux des plus exaltés, et calma les autres par sa parole imposante.

Une réintégration meilleure encore que celle de Louis XVIII a été donnée à Lecourbe par l'histoire, qui a conservé son nom si profondément marqué dans ses annales que le doigt même de Napoléon n'a pu l'effacer. Aujourd'hui, du reste, sous le second empire, pleine justice a été rendue à l'illustre guerrier de la République, et naguère son nom a brillé d'un nouvel éclat dans sa ville natale.

Et nous, Suisses, sur le terrain même des exploits de Lecourbe, respect à sa glorieuse mémoire ! Si jamais l'heure de la lutte sonne pour notre armée, souvenons-nous des beaux exemples qu'il nous a laissés et tâchons de les surpasser.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

(*Suite et fin.*)

L'état de la troupe, l'habillement, l'armement et l'équipement n'a en général donné lieu à aucune observation. Dans les cantons où, comme à Glaris et au Tessin, les carabines sont emmagasinées et souvent employées pour l'armement des recrues, on remarque assez fréquemment des augmentations de calibres.

Les recrues de Schwytz, du Tessin et du Valais n'avaient reçu qu'une instruction préliminaire très défectueuse. Les 4 semaines que la loi exige pour l'instruction ont été reconnues insuffisantes.

Les cadres de toutes les compagnies d'élite de carabiniers comptent réglementairement 1215 hommes. Les écoles de recrues de cette année en ont employé un huitième environ, ce qui montre que ces cadres ne sont pas trop chargés pour l'instruction et le service.

Vingt-neuf aspirants de II^e classe sur 32 ont été recommandés aux

cantons pour des places d'officiers. Deux aspirants devront faire une nouvelle école, et un troisième a été refusé.

b) *Cours de répétition.*

Les compagnies portant les n^os pairs ont eu leurs cours de répétition en 1860. Deux d'entre elles ont assisté à l'école centrale et 6 au rassemblement de troupes. On a fait un premier essai de cours de répétition plus nombreux, en réunissant 6 compagnies à Thoune et 5 à Luziensteig. Le résultat a été favorable. Mais pour qu'il puisse en être ainsi, il faut que les places d'exercices et de tir soient spacieuses, et qu'il y ait un nombre considérable de cibles; si cela n'était pas, la réunion d'un grand nombre de compagnies entraînerait une perte de temps et de nombreux inconvénients. Sept compagnies ont eu leurs cours de répétition à Genève, par subdivisions de deux ou trois compagnies.

Chaque fois que deux ou plusieurs compagnies ont été réunies, un officier d'état-major fédéral a été chargé du commandement, et l'instruction a été dirigée par un instructeur fédéral de carabiniers. Cet arrangement a eu des résultats satisfaisants, et il conviendra de le continuer à l'avenir.

Il serait à désirer que l'effectif des compagnies de carabiniers fut renforcé. Le tableau qui suivra plus bas montre qu'un petit nombre des compagnies d'élite ont des surnuméraires, et que dans la réserve il y en a peu qui soient au complet. L'effectif des compagnies devrait être de 120 hommes.

Il y a dix ans que l'instruction des carabiniers a été centralisée et que la carabine fédérale a été adoptée. En comparant le corps des carabiniers tel qu'il est maintenant avec ce qu'il était il y a dix ans, le résultat est à tous égards favorable à l'état actuel. Les anciennes carabines ne sont plus que faiblement représentées. Dans les compagnies d'élite qui ont fait leurs cours de répétition en 1860, il n'existe plus que 19 carabines à balles rondes (Vaud). Les compagnies de réserve comptent 676 carabines d'ordonnance, 256 carabines à l'ancienne ordonnance avec balles coniques, 111 carabines américaines et 137 à balles rondes.

Les compagnies qui portent des numéros impairs ont eu cette année à faire les exercices de tir de deux jours. Ces exercices qui, dans certains cantons, se font par compagnies, dans d'autres par pelotons, ne répondent pas entièrement à leur but, parce qu'ils ne sont pas suffisamment dirigés et surveillés et qu'il y manque souvent le sérieux et l'autorité nécessaires. Il serait fort utile de les réunir aux cours de répétition, en prolongeant ceux-ci proportionnellement.

Le tableau suivant indique l'effectif nominal et l'effectif réel des compagnies qui ont fait leurs cours de répétition :

PLACES D'ARMES	COMPAGNIES	EFFECTIF au CONTROLE	EFFECTIF au SERVICE.
<i>Aarau</i>	Nº 58 Argovie	110	87
<i>Colombier</i>	» 44 Neuchâtel	119	108
	» 64 "	120	103
<i>Genève I</i>	» 16 Grisons	160	103
	» 56 "	122	103
<i>Genève II</i>	» 26 Thurgovie	102	102
	» 46 Zurich	108	106
	» 74 "	104	83
<i>Genève III</i>	» 34 Lucerne	131	100
	» 44 Tessin	100	105
<i>Glaris</i>	» 12 Glaris	120	103
<i>Luziensteig</i>	» 52 "	120	100
	» 56 Grisons	84	65
	» 60 Tessin	100	91
	» 66 Lucerne	121	83
	» 68 Obwalden	79	72
<i>Moudon I</i>	» 8 Vaud	113	90
<i>Moudon II</i>	» 62 "	143	103
	» 76 "	124	100
<i>Thoune</i>	» 2 Zurich	137	118
	» 22 "	132	108
	» 28 Zoug	100	96
	» 48 Berne	161	104
	» 50 "	135	100
	» 70 Zoug	70	68
<i>Winterthour</i>	» 54 Appenzell R. E.	125	105
<i>Ecole centrale</i>	» 50 Vaud	119	100
	» 52 Valais	100	99
<i>Rassemblement de troupes</i>	» 4 Berne	114	101
	» 6 Uri	131	101
	» 20 Appenzell R. E.	110	100
	» 24 Obwalden	124	100
	» 40 Argovie	123	105
	» 42 Schwytz	95	95
		3954	3507

(A suivre).